



Publiée au recueil des actes

de l'Agence des espaces verts de la région d'Île-de-France,

le : 06 OCT. 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Anne CABRIT

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 075-287500052-20211005-21_113-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2021

Affaire n°21-113

Approbation de la candidature de deux éléments bâtis remarquables pour l'attribution du label « patrimoine d'intérêt régional »

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4413-2 et R.4413-1 à R.4413-16 ;

VU la délibération n° CR 17-084 du 6 juillet 2017, « Pour une politique régionale ambitieuse de valorisation du Patrimoine » ;

VU le rapport présenté par la Présidente du Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : APPROUVE la candidature de deux éléments bâtis remarquables pour l'attribution du label « patrimoine d'intérêt régional »

ARTICLE 2 : HABILITE la Présidente du Conseil d'administration à signer les dossiers de candidature.

Nombre de présents.....	: 13
Nombre de mandats.....	: 2
Nombre de votants.....	: 15
Votes POUR.....	: 15
Votes CONTRE.....	: 0
Abstentions.....	: 0
Ne prend pas part au vote.....	: 0